



Modification de clôtures de jardin dans un lotissement

Par **simoje**, le **25/06/2015 à 09:26**

Bonjour à tous,

J'ai déjà posé ma question ce matin dans un ancien forum, alors dans le doute je préfère relancer le sujet.

Nous signons la semaine prochaine un bail locatif pour une maison en lotissement. Cette copropriété à 12 ans. Toutes les clôtures des jardins, séparatives et extérieures, sont en grillage classique de 1 m de hauteur, donc pas d'intimité. J'ai demandé à l'agence de pouvoir poser des brises vue. Il m'a été répondu que la question avait déjà été posée précédemment en AG et que la réponse est négative. J'ai donc demandé à obtenir le règlement de copropriété, que j'ai reçu et qui ne fait état d'aucun interdit à ce sujet. N'ayant pas accès aux comptes rendus d'AG dois-je me satisfaire de cette réponse ou non ?

D'avance merci,
Bien cordialement.

Par **simoje**, le **26/06/2015 à 08:31**

Bonjour à Tous,

Quelqu'un peut-il répondre à ma question car nous signons le bail lundi et si je peux argumenter de façon certaine ce serait idéal.

D'avance merci
Bien cordialement,

Par **cassie55545**, le **12/09/2015 à 01:03**

Bonsoir , pourriez-vous me dire si vous avez trouvé une solution à votre problème ?

Cordialement